



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 8

Date de la convocation : 07/03/2023 - Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, NERET Florence, Serge RECOLET, ROUMÉAS Didier, BANDERIER Jacky,
Absents excusés : FERREUX Morgane, Gabriel POULET.

Secrétaire de séance : NERET Florence

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

1 - Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/03/2023.
- Impayés au 21/01/2023.
- LOTISSEMENT : compte administratif, compte de gestion, clôture.
- COMMUNE : compte administratif, compte de gestion, affectation du résultat.
- Vote des taxes locales.
- Budget primitif communal 2023.
- Ouverture des plis lotissement.
- Questions diverses.

Les membres du conseil municipal ont reçu avec la convocation, le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibérations :

Délibération n°23018

LOTISSEMENT : compte administratif

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Reports de l'exercice précédent		36 588.97€		45 734.88€	- €	82 323.85 €
Opération de l'exercice	36 972.70 €	33 450.00 €	78 354.00 €	32 619.12 €	115 326.70 €	66 069.12 €
TOTAUX	36 972.70 €	70 038.97 €	78 354.00 €	78 354.00 €	115 326.70 €	148 392.97 €
Résultats de clôture		33 066.27€				33 066.27 €
Reste à réaliser					- €	- €
Totaux cumulés en €		33 066.27€	0.00 €	0.00 €	- €	33 066.27 €

Compte administratif présenté par le 1er adjoint, Monsieur Michel GAILLARD. Le maire a quitté la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022.

Délibération n°23019

LOTISSEMENT : compte de gestion

Madame la Maire présente le compte de gestion établi le SCG de SAINT CLAUDE. Le résultat est identique au compte administratif 2022. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°23020

LOTISSEMENT : clôture :

Vu la délibération 22050 qui entérine la dissolution du budget du lotissement au 31/12/2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire du compte administratif du Lotissement 2022, d'un montant de 33 066,27€ au Budget Principal de la commune au compte d'imputation 002 de la section de fonctionnement

Délibération n°23021

COMMUNE : Compte administratif 2022 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Report de l'exercice précédent		106 234.20 €		131 540.37 €	- €	237 774.57 €
Opération de l'exercice	418 757.04 €	551 132.10 €	603 346.65 €	565 619.78 €	1 022 103.69 €	1 116 751.88 €
TOTAUX	418 757.04 €	657 366.30 €	603 346.65 €	697 160.15 €	1 022 103.69 €	1 354 526.45 €
Résultats		238 609.26 €		93 813.50 €		332 422.76 €
Résultats de clôture		238 609.26 €		93 813.50 €		332 422.76 €
TOTAUX		238 609.26 €	0.00 €	93 813.50 €	- €	326 722.76 €
Restes à réaliser			5 700.00 €		5 700.00 €	- €
Totaux cumulés en €		238 609.26 €	332 776.00 €	88 113.50 €		326 722.76 €

Compte administratif présenté par le 1er adjoint, Monsieur Michel GAILLARD. Le maire a quitté la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022.

Délibération n°23022

COMMUNE : Affectation du résultat 2022

Après avoir examiné le compte administratif, constatant que celui-ci fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 238 609.26 €
- Un excédent d'investissement de 326 722.76 €

Après avoir décidé d'affecter le résultat du budget lotissement clos à la section de fonctionnement du budget primitif de la commune :

- Un excédent de fonctionnement de 33 066.27€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit

AFFECTATION

Report en fonctionnement R 002	271 675.53 €
Report en investissement R1068	0.00 €
Report en investissement R001	93 813.50€

Le Conseil Municipal, l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

Délibération n°23023

COMMUNE : Compte de gestion 2022

Madame la Maire présente le compte de gestion établi le SCG de SAINT CLAUDE. Le résultat est identique au compte administratif 2022. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°23024

COMMUNE : Vote des taxes fiscales 2023 :

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Selon les textes en vigueur, l'augmentation du taux de la taxe d'habitation implique l'augmentation des taux de taxes foncières.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal n'a pas souhaité modifier la pression fiscale et décide de voter les taxes de la commune ainsi :

- TFB : 37.87 %
- TFNB : 19.39 %
- TH : 13.98 %

Délibération n°23025 et n°2027

COMMUNE : Budget primitif 2023

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 Commune et soumet la demande de subvention du collège de Clairvaux pour les voyages pédagogiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention :

1. de 30 € par élève habitant la commune de Doucier, qui sera versée sur le compte « foyer des élèves du collège de Clairvaux les Lacs » pour :
 - Voyage pédagogique à la base nautique de Bellecin : 2 élèves
 - Voyage pédagogique à Berlin : 2 élèves
2. de 300€ à l'ADMR
3. de 300€ à l'APE du Hérisson
4. de 300€ à l'ASCD
5. de 300€ à l'association de Lacustria
6. de 60€ à l'association Le Souvenir Français
7. de 100€ à l'association ASAPA 39

Budget primitif 2023

- Section fonctionnement : 699 723,23 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).
- Section investissement : 400 432.50 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).

Vote : Pour : 8 – Contre : 0

Le budget primitif 2023 Commune est adopté par le Conseil Municipal.

Délibérations n°23026

LOTISSEMENT : ouverture des plis :

Madame le Maire expose,

L'appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement sur la parcelle E496 a été lancé. Le dossier de consultation adressé à 6 entreprises : Urbicand, Soliha, Cabinet Vuillemey, Natura, ABCD et CIRUS

Sur les 6 sociétés consultées, seuls, le cabinet ABCD et le cabinet CIRUS ont adressé une offre. Le cabinet SOLIHA a informé la commune qu'il n'était pas en mesure de répondre à la consultation.

Les membres du Conseil Municipal étudient les deux offres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de retenir, le mieux disant, le cabinet ABCD pour assurer la maîtrise d'œuvre pour le projet de lotissement sur la parcelle E496 pour un montant de 19 858,80€ TTC (mission complémentaire DLE comprise)
- d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la passation de ce marché et à signer les documents y-afférents.

4 – Questions diverses :

- La fédération de chasse organise un comptage des lièvres sur le territoire de la commune, les 21, 22 et mars de 21h00 à 23h00
- La communauté de communes Terre d'Emeraude lance le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). La prochaine réunion est le 06 avril 2023.
- La commune a un lot de bois d'environ 80 stères à vendre sur la parcelle 18 ; le garde forestier se charge de trouver un acquéreur.
- Monsieur Grand a assisté à la première réunion concernant le passage du Tour de France ; la route RD27 sera fermée 3h00.
- Par courrier, Monsieur Boisson demande à acheter un bout de chemin communal impasse des vernes pour la construction d'un abri de jardin. Le conseil municipal refuse.
- Par courrier Monsieur Jacques demande à acquérir en partie le chemin communal rue des Voissières. Le conseil municipal refuse de se séparer de cette voie d'accès qui pourrait servir dans le futur à l'expansion du village.
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 15 avril 2023, rendez-vous à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

La secrétaire ;
Florence NERET



Le Maire
Nathalie ROUX

